



SALLE POLYVALENTE

1 rue de la Mairie 28320 Ecrosnes
- Tarifs et modalités de réservations -

TARIFS

Décision du conseil municipal du 15.09.2025 - *délibération n°2025-09-03*

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE ECROSNES

Catégorie salle	Grande Salle 120 pers assises		Petite Salle 50 pers assises		Grande Salle + Petite Salle + cuisine
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	
Forfait Week-end Commune = <i>Vendredi + Samedi + Dimanche</i>	350.00 €	500.00 €	250.00 €	400.00 €	600.00 €
Forfait Week-end Hors-Commune = <i>Vendredi + Samedi + Dimanche</i>	600.00 €	750.00 €	500.00 €	650.00 €	1 200.00 €
Forfait W.E. Associations Hors commune Sans recettes	250.00 €	400.00 €	150.00 €	300.00 €	700.00 €
Forfait W.E. Associations Hors commune Avec recettes	400.00 €	550.00 €	200.00 €	350.00 €	900.00 €
Option set vaisselle 120 couverts	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Forfait ménage cuisine	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Location vidéoprojecteur et sono	100.00 €	100.00 €			100.00 €
Chèque de caution (*)	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Attestation assurance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(*) Si la caution n'est pas suffisante pour régler la perte ou casse liée à la location, un titre supplémentaire sera émis par le Service de Gestion Comptable.

<i>défaut de rangement ou de nettoyage</i>	300.00 €
<i>caution vidéoprojecteur</i>	800.00 €
<i>caution sono</i>	800.00 €
<i>caution table de mixage</i>	1 000.00 €
<i>caution enceinte</i>	1 300.00 €
<i>perte de clé - par clé</i>	100.00 €

MODALITÉS DE RÉSERVATION

RÉSERVATION - signature du contrat, des arrhes d'un montant de 25% de la totalité du montant de la location y compris la location de vaisselle devront être versées au :

Trésor Public Service de Gestion Comptable de CHARTRES

8 Impasse du Quercy 28115 LUCE.

Un chèque de caution libellé à l'ordre du Trésor Public sera déposé en garantie :

- Des dommages des locaux et matériel de 1 000 € (mille euros)

-En cas de désistement de la part du bénéficiaire, ces arrhes resteront acquises à la commune.

AU PLUS TARD 1 Mois avant la date de location :

Le solde devra être réglé au trésor public Service de Gestion Comptable de CHARTRES 8 Impasse du Quercy 28115 LUCE.

Le présent droit d'utilisation sera accordé moyennant l'encaissement effectif du règlement intégral.

Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location devra être fournie

👉 Jour de la location : Rendez-vous à la Mairie le vendredi précédent l'évènement à 14h00 pour l'état des lieux